

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2014

AMENAGEMENT DE LA RD 910 - GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les équipements publics à réaliser relèvent d'une double maîtrise d'ouvrage : celle de la Communauté de Communes du Val de l'Indre pour le réseau d'eau potable compte-tenu du transfert de compétence depuis le 1^{er} janvier 2014 et celle de la Commune de Sorigny pour le reste des équipements.

Une convention est donc signée pour constituer un groupement de commandes dans lequel la commune de Sorigny est désignée en tant que coordonnateur pour réaliser l'ensemble des équipements publics.

Mme Francine GABORIAU et M. Jean-Christophe GAUVRIT sont élus en tant que représentants titulaires pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

COMPOSITION DE LA COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES - ANIMATION - FÊTES ET CÉRÉMONIES - INFORMATION - COMMUNICATION - RELATIONS PRESSE - SITE INTERNET

Alain ESNAULT, Jacqueline METIVIER, Loïc ALLIO, Annick BOISSEL, Pierrette CRON, Sophie DELAMOTTE, Sophie LEROUX, Stéphanie LEFIEFF, Antoine ROBIN

ACQUISITION IMMOBILIERE 14 RUE NATIONALE

Il est décidé d'acquérir l'immeuble sis 14 rue nationale, d'une superficie de 48 m², au prix de 20 000 €,

ALIENATION FONCIERE AERODROME

Un avis favorable est donnée quant à l'aliénation d'une parcelle de 2 484 m² au prix de 25 € HT le m² à deux acheteurs pour des projets de construction de hangars pour le stockage d'avions,

COURS DE MUSIQUE AUX ECOLES

A la demande des équipes éducatives des écoles élémentaire et maternelle, il est décidé de poursuivre pour l'année scolaire 2014-2015 les cours musicaux mis en place depuis janvier 2010 avec le Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Ecole de Musique de la Vallée de l'Indre, à raison respectivement de 3 h et de 2 h par semaine,

RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les rapports 2013 présentés par VEOLIA, délégataire sont adoptés.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE France POUR ALERTE LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales et, en premier lieu, les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros de façon continue jusqu'en 2017 soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur 2014-2017.

Le bureau de l'AMF a donc souhaité mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques : Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportables pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

Les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- En facilitant la vie quotidienne de leurs habitants et assurent « le bien vivre ensemble »,

- en accompagnant les entreprises présentes sur leur territoire,
- en jouant un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la Commune de SORIGNY soutient les demandes de l'AMF :

- ré-examen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.